

HONORAIRES TTC (TVA 20%)

Au 1^{er} janvier 2026 à charge du mandant.

*Le Cabinet GRIMAZ se réserve le droit de les ajuster au regard des caractéristiques particulières des dossiers.

FONDS DE COMMERCE, DROIT AU BAIL, LOCATION COMMERCIALE AVEC DROIT D'ENTREE, MURS COMMERCIAUX LIBRES OU OCCUPES*

MONTANT MINIMUM DE PERCEPTION TTC (TVA 20%)

Jusqu'à 65.000,00 €	6.500,00 €
De 65.100 € à 250.000 €	10%
De 250.100 € à 500.000 €	9%
De 500.100 € à 750.000 €	8 %
De 750.100 € à 1.000.000 €	7%
De 1.000.100 € à 1.250.000 €	6%
De 1.250.100 € à 1.500.000 €	5 %
Au-delà de 1.500.100 €	4 %

LOCATION COMMERCIALE PURE*

Forfait de 10 % TTC des loyers hors charges et hors taxes capitalisés sur 36 mois avec un montant minimum de perception 6.500 € TTC.

GESTION LOCATIVE*

GESTION COMMERCIALE*
4,80 € TTC (4% HT) sur le loyer taxes charges.

Forfait prestations courantes minimum de

GESTION HABITATION
le loyer taxes charges.

Forfait minimum de 7% € TTC (5,84% HT) sur

Assurance loyers impayés.

Durée du mandat 12 mois tacitement reconductibles.

DECLARATION DE VALEUR - EXPERTISE VALEUR VÉNALE et LOCATIVE

Attestation de valeur vénale ou locative :	Forfait minimum 150 € TTC.
Déclaration de valeur vénale ou locative **: 1.000 € TTC.	Forfait minimum 600 € TTC maximum de
Expertise de valeur vénale ou locative **: 3.000 € TTC.	Forfait minimum 1.800 € TTC maximum de

**Les honoraires comprennent la prise en compte de la mission, le collationnement des pièces, une ou plusieurs visites sur place si nécessaire, la prise de photos, la remise d'un document préalable, la prise en compte des éventuelles observations, la remise de la déclaration ou de l'expertise définitive.

REDACTION *

BAIL COMMERCIAL

Forfait 1.800 € TTC à charge

du demandeur.

Les honoraires comprennent le collationnement des pièces, la visite sur place et la rédaction d'un bail commercial type investisseur conforme à la législation en vigueur (Loi Pinel du 18 juin 2014 applicable au 1^{er} septembre 2014, Loi de simplification de la vie économique du 26 mai 2026).

AUTRES (avenant, état des lieux, injonction de payer)
spécial (Cf honoraires au temps passé).

Facturation sur mandat

LICENCE DEBIT DE BOISSONS A CONSOMMER SUR PLACE DE IIIème ou IVème CATEGORIE*

LOCATION

2 mois de « redevance commerciale » avec un forfait

minimum de 750 € TTC

Les honoraires comprennent la constitution du dossier, le collationnement des pièces, leur vérification, la rédaction du contrat de location, le dépôt, le suivi et la remise de la déclaration en Mairie.

CESSION LICENCE DEBIT DE BOISSONS

Forfait 3.600 TTC.

Les honoraires comprennent la constitution du dossier, le collationnement des pièces, leur vérification, la rédaction de la promesse de vente, le suivi des conditions suspensives, la rédaction de l'acte de vente, le dépôt, le suivi et la remise de la déclaration en Mairie.

TRANSFERT****

Forfait supplémentaire de 600 € TTC

Les honoraires comprennent les prestations ci-dessus ainsi que la constitution, dépôt, suivi du dossier de transfert en Préfecture.

****Tout transfert pris isolément d'une location ou d'une cession sera facturé 1.000 € TTC.

LOCAUX PROFESSIONNELS*

Forfait de 15 % TTC des loyers hors charges et hors taxes capitalisés sur 36 mois à charge du Preneur.

Forfait de 15 % TTC des loyers hors charges et hors taxes capitalisés sur 36 mois à charge du Bailleur.

LOCATION HABITATION

Location vide ou meublé en zone tendue.

A charge du locataire ET du propriétaire.

10 € TTC / m² et 3 € TTC / m² état des lieux

Les honoraires de location comprennent la visite, la constitution du dossier, la rédaction du bail

Location vide ou meublé en zone non tendue.

A charge du locataire ET du propriétaire.

8 € TTC / m² et 3 € TTC / m² état des lieux

Les honoraires de location comprennent la visite, la constitution du dossier, la rédaction du bail

HONORAIRES AU TEMPS PASSE

Les diligences accomplies par le cabinet seront facturées sur la base d'un taux horaire de 240 € TTC (200 € HTVA).

Frais, débours et dépens engagés auprès de tiers seront facturés au cout réel.

LE CABINET GRIMAZ

Le CABINET GRIMAZ 36 rue Arson, Le Rubens, 06300 Nice,
www.cabinet-grimaz.com
contact@cabinet-grimaz.com

Suivez-nous sur les réseaux :



TRANSACTION GESTION LOCATIVE

Adhérent à la Fédération Nationale des Agents Immobiliers.
Soumis à la loi 70-9 du 2 janvier 1970 et au décret n° 72-678 du 20 juillet 1972.

Société à Responsabilité Limitée inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nice sous le numéro 385 054 432 prise en la personne de son gérant Monsieur Yvan GRIMAZ, titulaire de la carte professionnelle n° CPI 0605 2016 000 007 343 délivrée par la CCI de Nice Côte d'Azur et renouvelée le 14 mai 2025 et portant la mention « transaction sur immeubles et fonds de commerce » garanti par GALIAN, 89 rue de la Boétie – 75008 Paris pour un montant de 200 000 € en TRANSACTION et un montant de 740 000 € en GESTION IMMOBILIERE.
Numéro de TVA FR08385054432.

Assurance en responsabilité civile professionnelle souscrite auprès de MMA IARD 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon, 72030, Le Mans Cedex 9 sous le n° 120 137 405.

EXPERTISE

Certifié auprès du Centre National de l'Expertise (CNE) n° 101928.
Assuré pour les seules activités d'EXPERTISES auprès de Centre National de l'Expertise en date du 3 juin 2026.